

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

<b>Séance publique du 13 NOVEMBRE 2017 à 8h30</b>	Date de convocation : 7 NOVEMBRE 2017
---	---------------------------------------

**PRESENTS** : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES** : Alain FABRE, Guillaume HERAS, Serge LALLEMAND, Alain PEREA

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : Jacques BLAYA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aimé LAFFON

<b>Délibération</b>
<b>N°B2017-118</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>20</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>20</b>
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

**Nomenclature Etat : Commande publique – Marchés Publics**

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Approbation de la convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics et d'une plateforme de vérification de la conformité fiscale et sociale des fournisseurs**

Face à une crise économique profonde et convaincu que la commande publique est un levier essentiel de soutien à l'économie et au développement de son territoire, le Département de l'Aude a engagé une démarche volontariste d'accompagnement des collectivités dans le processus de dématérialisation en mettant à leur disposition la plateforme mutualisée des marchés publics *marchespublics.aude.fr*.

Par délibération N° B-140/2016, le Bureau Communautaire avait approuvé la convention et autorisé son Président à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Départemental de l'Aude.

## N°B2017-118(2)

Aujourd'hui, le Département propose la mise à disposition de deux plateformes qui concernent la dématérialisation des marchés publics mais également la vérification de la conformité fiscale et sociale des fournisseurs.

La plateforme *marchespublics.aude.fr* permet la rédaction des avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Désormais, le Département propose également aux adhérents de la plateforme de bénéficier d'une plateforme de vérification de la conformité fiscale et sociale des fournisseurs afin de leur permettre de satisfaire à leur obligation de vigilance.

Cette plateforme collecte, contrôle et met à jour tous les documents règlementaires concernant les obligations en matière sociale (obligations de déclaration et de paiement des cotisations à l'égard de l'Urssaf, congés payés, protection sociale...), en matière de travail illégal, travail dissimulé et emploi de travailleurs étrangers sans titre (attestation de vigilance délivrée par l'Urssaf), en matière de détachement des travailleurs (liste nominative des travailleurs étrangers et copie de la déclaration à l'inspection du travail), en matière d'assurance décennale, lorsque le marché a pour objet la construction d'un ouvrage.

Le Grand Narbonne souhaite bénéficier de cette nouvelle prestation et adhérer à la fois à la plateforme de dématérialisation des marchés publics et à la plateforme de conformité fiscale et sociale des fournisseurs.

La mise à disposition de la plateforme *marchespublics.aude.fr* se fait à titre gracieux tout comme la plateforme de conformité fiscale et sociale des fournisseurs.

Les coûts de fonctionnement seront pris en charge par le Département de l'Aude.

La convention prend effet à compter de sa notification pour une durée de 1 an, tacitement renouvelable.

**Vu** en Commission 1 du 30 octobre 2017,

## N°B2017-118(3)

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics et d'une plateforme de conformité fiscale et sociale des fournisseurs avec le Département de l'Aude, telle que ci-annexée,
- De préciser que celle-ci abroge la convention en cours conclue le 25 octobre 2016 avec le Département de l'Aude,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention précitée.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 20/11/2017  
et de sa publication  
le : 20/11/2017**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

